



Awiwest : abus et dérapages

La rédaction en chef demande quasi quotidiennement aux journalistes de la rédaction d'utiliser l'awiwest sans toujours se soucier des conditions de sa mise en œuvre et de la pertinence éditoriale de son utilisation.

La direction ne fait pas toujours respecter les règles de sécurité.

L'awiwest pose à la fois des risques d'exposition aux ondes électromagnétiques et des risques de troubles musculo-squelettiques dus au poids de ce matériel

Derniers exemples criants en date :

- lors d'un « Facebook live » un salarié a porté l'awiwest pendant toute la durée du direct et ce au milieu du public.
- lors de la captation d'une conférence de presse l'awiwest a été placé dans une salle exiguë où la plupart des personnes présentes étaient dans l'impossibilité de se tenir à 3 mètres.

L'utilisation de l'awiwest se fait toujours sur la base du volontariat.

La direction l'a rappelé au cours des derniers DP, c'est toujours la règle du « LIBRE CHOIX » qui prévaut. D'autant que depuis le 1er janvier 2017, la réglementation a évolué. Le décret 2016-1074 du 3 août 2016 est entré en vigueur. IL vise à protéger les travailleurs contre les effets biophysiques directs et indirects dus aux champs électromagnétiques.

L'étude n'est toujours pas terminée.

Les premiers résultats de l'étude sur la multi exposition des salarié(e)s aux champs électromagnétiques ont montré que les normes n'étaient pas dépassées. Précisons que ces normes sont fixées par les industriels.

La direction a annoncé que des études complémentaires doivent être réalisées.

L'awiwest ne pose pas que des problèmes de santé publique.

Il soulève aussi de nombreuses questions éditoriales. La réalisation du reportage est parfois mise en péril par l'awiwest.

Lors de l'envoi d'images le JRI ne peut plus filmer et risque de rater une partie du sujet.

Les rédacteurs sont de plus en plus « poussés » à faire des directs pour parler d'une actualité avant même qu'elle ne se déroule avec tous les risques de dérapages déontologiques qui peuvent en découler.

La CGT va saisir la direction pour une négociation nationale afin de clarifier et d'harmoniser l'utilisation de cet outil à l'ensemble de France Télévisions. Pour l'instant la plupart des journalistes de la rédaction nationale refusent toujours de l'utiliser que ce soit pour des envois d'images ou des directs.

Marseille, le 14 février 2017